

**Demande de remboursement pour frais de voyage¹
Congrès 2011, Montréal**

NOM :	PRÉNOM :
Adresse :	

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DOIVENT ÊTRE JOINTES À LA PRÉSENTE DEMANDE

Frais de transport : Inclure tous les reçus. Pour les véhicules de particuliers, un seul reçu d'essence comme preuve de déplacement au lieu du congrès.	<input type="checkbox"/> Autobus ou train (100%)	\$
	<input type="checkbox"/> Location d'auto (personne seule 50%)	\$
	<input type="checkbox"/> Location d'auto (deux personnes minimum, 100%) Nom 2 ^e personne : _____	\$
	<input type="checkbox"/> Véhicule d'un particulier (personne seule, 0,30\$/km) Nombre de km ____ x 0,30\$	\$
	<input type="checkbox"/> Véhicule d'un particulier (deux personnes minimum, 0,42\$/km) Nombre de km ____ x 0,42\$	\$
Frais d'hébergement : Reçu de location de chambre	<input type="checkbox"/> Location de chambre (hôtel, motel, etc., maximum de 80.00\$/nuit)	\$
Déclaration manuscrite du séjour.	<input type="checkbox"/> Séjour chez un proche (montant forfaitaire de 50\$)	\$
Frais de repas² Inclure tous les reçus.	Inscrire le montant total des frais de repas dans la dernière colonne : Maximum de \$40.00/jour.	\$
TOTAL DES FRAIS		\$

Retourner à:

Société canadienne de théologie
Carole Golding, trésorière
a/s Université de Montréal
Faculté de théologie et de sciences des religions
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Qc) H3C 3J7

¹ Seuls les membres présents à l'assemblée générale annuelle de la Société et qui demeurent dans un rayon supérieur à 50 kilomètres du lieu où se tient le congrès sont admissibles au remboursement des frais de voyage.

² Les dépenses relatives aux consommations alcoolisées ne sont pas admissibles au remboursement.